

(b) Dans leur publication. Le Jubilé ordinaire est annoncé solennellement.

(c) Quant au temps. Le Jubilé extraordinaire n'a pas de date fixe, ni pour commencer, ni pour finir, tandis que le Jubilé ordinaire revient tous les vingt-cinq ans et dure toujours un an entier.

Nous avons dit que le Jubilé est une indulgence plénière.

L'indulgence plénière est la rémission totale des peines temporelles dues aux péchés pardonnés, rémission que l'Eglise puise dans son trésor, et qu'elle octroie pour une juste cause en vertu du pouvoir des Clefs, en dehors du sacrement de Pénitence.

On sait que, généralement parlant, il reste, même après que le péché nous a été dûment pardonné, quant à l'offense et la peine éternelle, une certaine somme de peine temporelle à payer à la justice divine, soit en cette vie, soit en purgatoire.

Or, les indulgences que l'Eglise accorde aux fidèles sont précisément la solde de la peine temporelle qui reste due à la justice de Dieu, après que le péché a été pardonné.

La sainte Eglise nous acquitte ainsi réellement auprès de Dieu, et enlève par là le dernier obstacle qui, après la rémission de nos péchés, nous retenait encore loin de Dieu et du ciel, car, celui qui, à l'article de la mort, ou bien dans le purgatoire, obtient, dans toute son efficacité, la faveur d'une indulgence plénière, voit immédiatement les portes du ciel s'ouvrir devant lui.

C'est par cette solde complète des peines temporelles dues aux péchés pardonnés que l'indulgence plénière se distingue des indulgences partielles.

Il n'y a pas de différence essentielle entre le Jubilé et les autres indulgences plénières, quant à la rémission des peines temporelles.

Les différences sont seulement accidentelles, mais suffisent amplement à justifier le nom d'indulgence *plenissima*.

Voici quelques-unes de ces différences :

Le Jubilé est une indulgence accompagnée de privilèges extraordinaires pour le pénitent et le confesseur, plus sûre que les autres indulgences, accompagnée de plus de solennité, qui attire sur le monde entier de plus abondantes grâces et de plus grandes miséricordes, il est spécial encore par sa durée.

Le Jubilé ordinaire dure un an entier dans la ville de Rome, des premières vêpres de Noël jusqu'après les premières vêpres de la même fête, l'année suivante.